



Formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Industrie, BTP, Commerce, Activités de Bureau

Dernière mise à jour le 15 septembre 2023

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au futur formateur d'Acteurs PRAP IBC de concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation-action PRAP. Une formation très complète, établie dans le respect du référentiel de l'INRS, et assurant au futur Formateur d'Acteurs PRAP IBC d'être opérationnel sur le terrain.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ❖ DC1 : élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
- ❖ DC2 : observer et d'analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- ❖ DC3 : organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

PUBLIC CONCERNÉ

Formateurs d'entreprises, d'organismes de formation, formateurs indépendants souhaitant proposer des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap) aux personnels des entreprises des secteurs : industrie, BTP et commerce et activités de bureau.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

- ❖ Mise à disposition des documents de références INRS :
 - Document de référence PRAP IBC
 - Manuel du Formateur PRAP IBC
- ❖ Accès à un extranet participant comportant l'ensemble des ressources nécessaires pour réaliser cette formation
- ❖ Accès Cloud INRS - base de données documentaire mise à jour régulièrement

PROFIL DU/DES FORMATEURS

Partenariat :

- ❖ Formation réalisée en partenariat avec FIPS Formation - Organisme habilité de niveau 2 par l'INRS.
- ❖ Formateurs PRAP-IBC certifiés INRS.

INFORMATIONS ACCESSIBILITE

Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires pour permettre une intégration adaptée. Merci de contacter notre référent au 06 33 78 85 31 / ludovic.lemaire@pulsart-formation.com, pour nous signaler toute situation nécessitant des besoins spécifiques dès l'inscription.

Réf.	FI FOPRAP-IBC
Contact	0633788531 contact@pulsart-formation.com www.pulsart-formation.com

PRÉ-REQUIS

- ❖ attester de l'acquisition des compétences de base en prévention des risques professionnels :
 - soit par l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » (@01001), formation gratuite proposée par l'INRS,
 - soit par une formation en présentiel « Compétences de base en prévention » dispensée par le réseau régional des Carsat/Cramif/CGSS,
- ❖ si possible être titulaire du certificat d'acteur prap.

MODALITES D'EVALUATION

- ❖ Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.
- ❖ Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du formateur PRAP IBC de l'INRS.
- ❖ 3 épreuves certificatives conformément au document de référence INRS en vigueur.
- ❖ À l'issue de la formation, Pulsart Formation délivre au stagiaire :
 - une attestation de présence établie au prorata du temps de présence du stagiaire,
 - un certificat de réalisation mentionnant la nature, les dates et la durée de la formation
 - un certificat Formateur PRAP IBC, valable 36 mois, sous réserve d'avoir suivi la totalité de la formation et d'avoir satisfait aux épreuves certificatives.
 - Cette certification sera enregistrée par l'INRS dans l'outil national de gestion des formations démultipliées (FORPREV).



Satisfaction Clients

92 %



Modalités

Formation 100% présentiel . 40% de théorie et 60% de pratique. La partie pratique est basée notamment sur l'analyse de situations de travail, la mise en application des règles de sécurité lors d'exercices de manipulation mais aussi la réalisation de supports de formation et de séquences d'animation de modules de formation.



Effectif par session

0 à 14 participants



Durée

10 jours sur 70,00 heure(s)

Programme

Domaine de compétences n°1 (21 heures sur 3 jours) :

Élaborer un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement

- ❖ Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans sa démarche de prévention et dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action prap
- ❖ Élaborer un projet de formation-action prap en tenant compte de la spécificité de l'entreprise ou de l'établissement
- ❖ Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion d'une formation-action prap

Domaine de compétences n°2 (21 heures sur 3 jours) :

Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place

- ❖ Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration
- ❖ Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (techniques, organisationnelles et humaines) permettant de supprimer ou réduire les risques identifiés
- ❖ Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'entreprise ou de l'établissement

Domaine de compétences n°3 (28 heures sur 4 jours) :

Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique

- ❖ Concevoir et organiser une action de formation PRAP
- ❖ Animer une séquence de formation-action PRAP en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation
- ❖ Utiliser différentes méthodes d'évaluation
- ❖ Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation-action PRAP

Modalités d'évaluation :

Les compétences mentionnées ci-dessus seront évaluées de manière formative et certificative.

L'évaluateur respectera les modalités définies et utilisera obligatoirement les grilles de certification de l'INRS.

Ces grilles définissent les conditions d'acquisition des compétences à partir d'indicateurs de réussite prédéfinis.

Épreuve certificative n°1 :

Réalisation et présentation d'un pré-projet de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique intégré à la démarche de prévention dont la mise en œuvre est prévue en entreprise ou en établissement.

Épreuve certificative n°2 :

Analyse d'une situation de travail, en entreprise, en établissement ou à domicile, à l'aide de la méthode adaptée.

Épreuve certificative n°3 :

Conception et animation d'une séquence de formation-action à destination de salariés dans le cadre de son projet de formateur prap.